

3 MINUTES CHRONO de l'AML



L'INFO À RETENIR



WEBINAIRE AVEC LA DDT SUR LE RAPPORT TRIENNAL LE 5 SEPTEMBRE 2024 À 15 H 00

De nombreuses questions restent en suspens sur la méthode à utiliser pour rédiger le rapport triennal prévu par le décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols.

La loi prévoit que ce rapport doit être réalisé 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi Climat, soit avant le 25 août 2024. Toutefois il n'y a pas de sanction prévue si les délibérations interviennent après cette date et il sera laissé un peu plus de temps aux communes / EPCI pour leur permettre de bien le préparer.

C'est pourquoi l'AML vous propose un **webinaire le 5 septembre à 15 heures avec la DDT du Loiret, qui répondra à vos questions** notamment sur les modalités de présentation du rapport, premier bilan local de la consommation d'espaces depuis la loi Climat.

Afin que ce webinaire puisse vous apporter un maximum de réponses, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir vos questions [via ce formulaire](#) avant le 30 août. Nous les transmettrons à la DDT en amont du webinaire.



À VOS AGENDAS !



LES ASSISES DE LA FORMATION DES ÉLUS

“Développer la culture du risque”



**LE JEUDI 10 OCTOBRE 2024
8H15 - 17H30**

Hôtel du département - Orléans

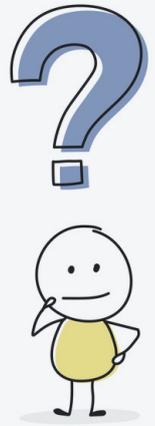




PEUT-ON AJOUTER UN POINT À L'ORDRE DU JOUR AU MOMENT DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ?

 Non.

Les règles d'établissement de l'ordre du jour d'une séance de conseil municipal sont clairement fixées par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). « *Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse* », dans de délais imposés (article L. 2121-10 du CGCT).



Pour délibérer, il faut que le point ait été inscrit à l'ordre du jour dans le respect principe du droit à l'information des conseillers municipaux sur les affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Le fait d'ajouter une affaire, en début de séance, à l'ordre du jour initial communiqué aux conseillers est de nature à entacher d'illégalité la délibération. Cela s'applique même si tous les conseillers présents donnent leur accord, si le point à délibérer est survenu « à la dernière minute » ou encore s'il est difficile de réunir les membres du conseil, notamment en raison de la période estivale.

A noter, en revanche, que le maire peut décider de ne pas aborder un point inscrit à l'ordre du jour au cours de ladite séance, faute notamment de disposer d'information suffisante pour délibérer ou si le sujet est devenu sans objet.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les juristes de l'AML :

- Maïté CAUSSE - tél. 02 38 54 45 43 - mcausse@aml45.asso.fr
- Aurélie CURIEL - tél. 02 38 54 45 45 - acuriel@aml45.asso.fr



QUELQUES CONTACTS UTILES POUR VOS COMMUNES

Pour signaler un dommage au réseau : poteaux endommagés, câbles (arrachés ou coupés), plaque dangereuse sur chaussée, génie civil endommagé... :

<https://signal-reseaux.orange.fr> ou 0800 083 083 ou 0800 67 26 43 (heures non ouvrables)

Pour les infrastructures appartenant à Orange Et déplacement d'équipement (poteau, boîtier), enfouissement, création et aménagement de zone d'activité, de lotissement... <https://reperes-travaux.orange.fr>

Pour la numérotation de voies : adressage.mairies@orange.com

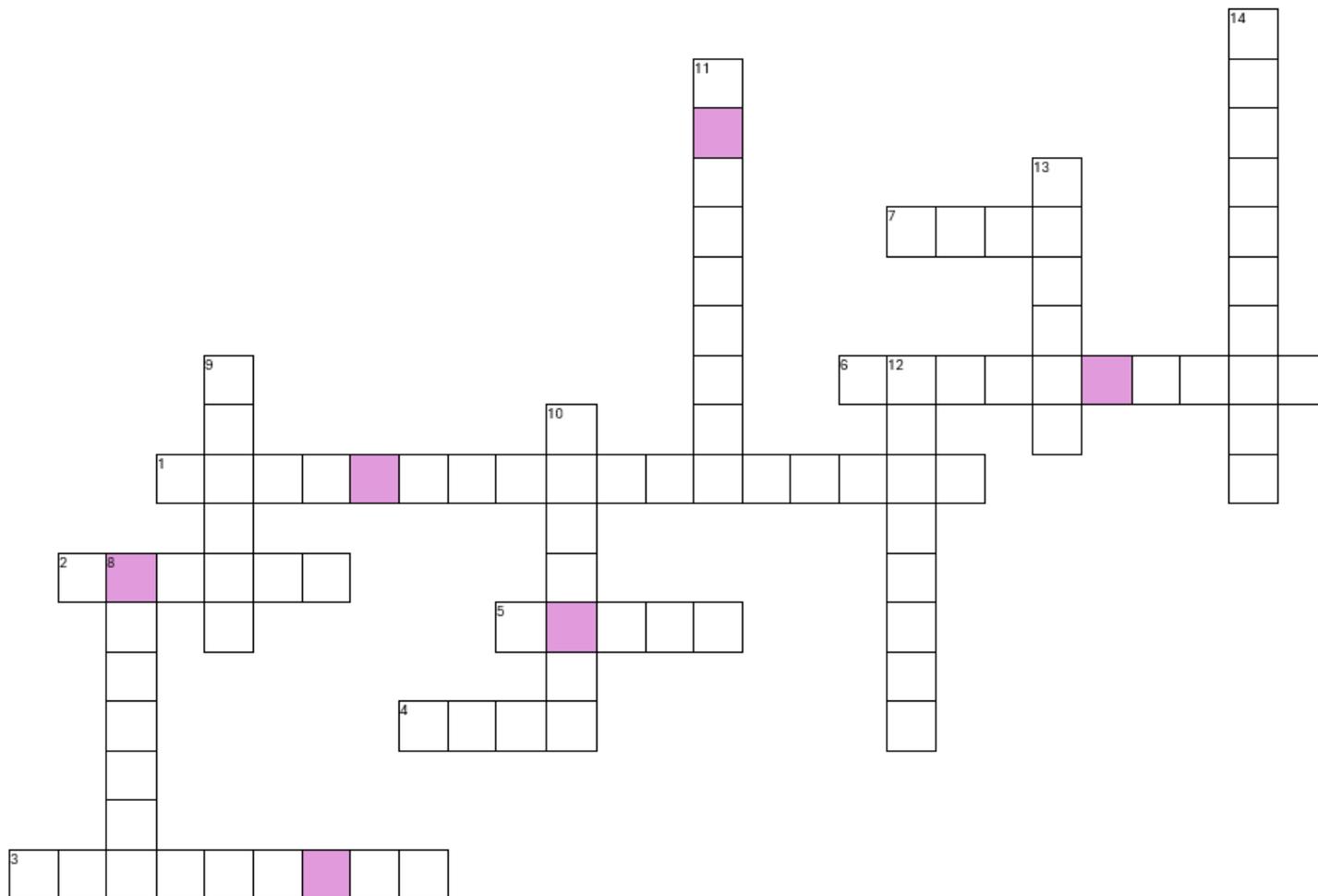
Pour la redevance d'occupation : accueil.rodip@orange.com ou 09 69 39 00 51 (choix 2)

Pour information des incidents sur les réseaux Orange : <https://suivi-des-incidentes.orange.fr/>

Pour vos demandes commerciales : 3901



LA MINUTE LUDIQUE DU MOIS



Horizontal

1. Je suis la transformation d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle.
2. Ce que l'on risque à ne pas respecter un arrêté municipal.
3. Je suis l'exécutif d'une intercommunalité ou le responsable d'une séance publique.
4. On peut m'admirer à Bellegarde ou en me promenant sur « ma » route. Je suis aussi la fleur préférée des amoureux et un célèbre film français de 1986 parle de mon nom.
5. Je suis à la fois exécutif local, chef d'équipe, représentant de l'État, médiateur et les administrés comptent sur moi. Je suis l' élu préféré des Français.
6. Expressions de nos meilleurs amis mais ils peuvent causer un trouble de voisinage.
7. Cette année, le Tour de France est passé par chez nous, me mettant ainsi à l'honneur. Associé à la Loire, je suis un circuit très apprécié.

Vertical

8. Elle nous fait danser et marque le début de l'été.
9. C'est ce qu'on dit de moi puisque je suis un animal sans maison ni propriétaire identifié et je me promène seul.
10. Je suis un évènement festif, une des missions le plus appréciée des élus en compagnie de Marianne.
11. Elles peuvent être européennes, législatives, municipales ou présidentielles.
12. On y cherche la bonne affaire, d'un stand à l'autre. Les associations m'organisent le dimanche.
13. Je compte 678 722 habitants et je mesure 6 775 km². Une rivière porte aussi mon nom.
14. Dès qu'il fait beau, je m'installe sur les bords de cours d'eau ou dans les parcs. On y va pour danser, se restaurer ou profiter du cadre autour d'un verre.

Mot bonus : Pour tenir, 6 ans et plus il faut l'avoir et, cette année, elle est particulièrement Olympique.